

MOISSON LAURENTIDES
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
31 MARS 2026

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats non consolidés	5
Évolution de l'actif net non consolidé	6
Bilan non consolidé	7
Flux de trésorerie non consolidés	8
Notes complémentaires	9 - 20

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
MOISSON LAURENTIDES

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de **MOISSON LAURENTIDES** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 mars 2026, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats non consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme dans le cas d'organismes semblables, l'organisme tire une partie de ses produits de dons et d'activités à l'égard desquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits aux comptes de l'organisme, et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'activités, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025, ainsi que de l'actif à court terme et de l'actif net au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers non consolidés de l'exercice terminé le 31 mars 2025 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

De plus, les dons en denrées reçus et redistribués présentés à l'état des résultats sont comptabilisés selon des quantités et des valeurs établies par la direction. En raison de la nature de ces opérations et de l'absence d'éléments probants suffisants et appropriés permettant de vérifier de façon satisfaisante les assertions relatives à l'existence, à l'exhaustivité, à l'exactitude, à l'évaluation ainsi qu'à la démarcation de ces données, nous n'avons pas été en mesure de mettre en œuvre les procédures d'audit que nous jugions nécessaires à l'égard de ces montants. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons en denrées reçus et redistribués présentés aux produits et aux charges pour les exercices terminés les 31 mars 2026 et 2025. Toutefois, les montants comptabilisés au titre des dons en denrées reçus et redistribués se compensent intégralement et, par conséquent, n'ont aucune incidence sur l'excédent des produits sur les charges, les flux de trésorerie, l'actif à court terme ni l'actif net de l'organisme.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers non consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états non consolidés.

Notre opinion sur les états financiers non consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers non consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers non consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers non consolid  s

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers non consolid  s pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers non consolid  s prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers non consolid  s comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'organisme;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lauzon Giroux
Comptables Professionnels Agréés inc.

1

Blainville, le 10 juin 2026

¹ Par Sylvie Lauzon, CPA auditrice

MOISSON LAURENTIDES

RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026	2025
PRODUITS		
Dons		
Fondations et organismes caritatifs (note 12)	123 000 \$	234 900 \$
Biens et services	25 921	33 232
Grand public et entreprises	761 947	742 022
Réseau Les Banques alimentaires	628 746	1 068 927
	1 539 614	2 079 081
Activités (note 13)	952 587	928 916
Contributions gouvernementales (note 14)	259 334	224 450
Projets (note 15)	144 224	162 272
Intérêts et autres revenus	70 675	105 245
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	290 707	267 912
	1 717 527	1 688 795
Dons en denrées reçus	37 921 187	38 734 866
Total des produits relatifs à la mission	41 178 328	42 502 742
CHARGES		
Approvisionnement	459 396	706 002
Transport	229 169	232 078
Entrepôts	597 476	605 819
Liaison avec les organismes	173 097	162 574
Activités et redistributions aux organismes	456 108	444 955
Administration	699 263	452 431
Projets (note 15)	427 345	371 064
Intérêts et frais bancaires	22 082	15 750
Amortissement des immobilisations corporelles	495 919	474 856
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(3 242)	1 236
Total des charges relatives à la mission	3 556 613	3 466 765
Dons en denrées redistribués	37 921 187	38 734 866
	41 477 800	42 201 631
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE CHARGE	(299 472)	301 111
AUTRE CHARGE		
Provision pour dépréciation des avances à la filiale	(1 944)	(101)
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(301 416) \$	301 010 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

MOISSON LAURENTIDES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NON CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	Grevé d'affec- tations internes (note 18)	Investi en immobi- lisations corporelles	Non Affecté	2026 Total	2025 Total
SOLDE AU DÉBUT	1 839 425 \$	2 284 432 \$	831 673 \$	4 955 530 \$	4 654 520 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges a)	(7 957)	(201 970)	(91 489)	(301 416)	301 010
Investissement net en immobilisations corporelles b)	-	49 381	(49 381)	-	-
SOLDE À LA FIN	1 831 468 \$	2 131 843 \$	690 803 \$	4 654 114 \$	4 955 530 \$

a) Représenté par:

Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	290 707 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	(495 919)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	3 242
	(201 970) \$

b) Représenté par:

Acquisition d'immobilisations corporelles	94 887 \$
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(42 006)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	(3 500)
	49 381 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

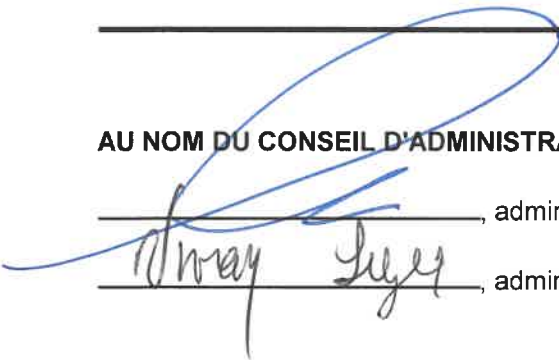
MOISSON LAURENTIDES

BILAN NON CONSOLIDÉ

31 MARS 2026

	2026	2025
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	828 582 \$	1 091 897 \$
Débiteurs (note 4)	52 247	50 598
Dons et contributions gouvernementales à recevoir	282 115	251 890
Frais payés d'avance	54 487	36 872
	1 217 431	1 431 257
Encaisse réservée	1 331 468	1 339 425
Placement réservé, au taux de 2,80 % et échéant en janvier 2027	500 000	500 000
Contributions gouvernementales à recevoir à long terme	30 000	187 514
Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles	-	7 279
Placement dans la filiale (note 6)	100	100
Immobilisations corporelles (note 7)	5 831 260	6 241 649
	8 910 259 \$	9 707 224 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 9)	198 785 \$	215 715 \$
Apports reportés (note 10)	327 943	391 248
	526 728	606 963
Apports reportés à long terme (note 10)	30 000	187 514
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 11)	3 699 417	3 957 217
	4 256 145	4 751 694
ACTIF NET		
Grevé d'affectations internes (note 18)	1 831 468	1 839 425
Investi en immobilisations corporelles	2 131 843	2 284 432
Non affecté	690 803	831 673
	4 654 114	4 955 530
	8 910 259 \$	9 707 224 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,


 _____, administrateur


 _____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

MOISSON LAURENTIDES
FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026	2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(301 416) \$	301 010 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(290 707)	(267 912)
Amortissement des immobilisations corporelles	495 919	474 856
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(3 242)	1 236
	(99 446)	509 190
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(1 649)	11 666
Dons et contributions gouvernementales à recevoir	(30 225)	266 130
Frais payés d'avance	(17 615)	(2 059)
Créditeurs	(16 930)	(83 423)
Apports reportés	(63 305)	(254 668)
	(229 170)	446 836
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(94 887)	(773 107)
Variation de l'encaisse réservée	7 957	160 575
Diminution du dépôt sur acquisition d'immobilisation corporelle	7 279	(2 279)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	3 500	-
	(76 151)	(614 811)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	42 006	473 532
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(263 315)	305 557
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 091 897	786 340
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	828 582 \$	1 091 897 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

MOISSON LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué le 26 octobre 1987 à titre d'organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il gère un réseau de cueillette et de distribution de denrées alimentaires pour d'autres organismes sans but lucratif. En vertu de son statut d'organisme sans but lucratif, l'organisme est exonéré d'impôt.

L'organisme est enregistré comme organisme de charité aux fins de l'impôt sur le revenu. Afin de conserver cet enregistrement, il doit se conformer à certaines exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec en matière de redistribution des dons reçus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Bâtisse	4 %
Équipement et mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %
Matériel roulant	30 %
Équipement d'entrepôt	20 %

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reçus afférents aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Placement dans la filiale

La société présente seulement des états financiers non consolidés et le placement dans la filiale est comptabilisé à la valeur de consolidation. À la fin de chaque période, l'organisme détermine s'il existe des indications de dépréciation et, s'il y a lieu, comptabilise la dépréciation en charge.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers non consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles amortissables.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des activités sont constatés lorsque les activités ont lieu.

Dons reçus sous forme de biens et services

L'organisme reçoit une quantité importante de denrées alimentaires de la part de donateurs afin qu'elles soient redistribuées à des organismes accrédités. Les dons en denrées sont comptabilisés à titre de produits et de charges au moment de leur réception. Au cours de l'exercice, l'organisme a redistribué 4 028 340 kg de denrées alimentaires (4 028 804 kg en 2025).

Afin d'établir la valeur des dons en denrées reçus et redistribués, l'organisme utilise les valeurs moyennes établies par Les Banques alimentaires du Québec selon la catégorie de produits concernés. La direction considère que cette méthode constitue une base raisonnable pour déterminer la juste valeur des denrées.

De plus, le fonctionnement de l'organisme dépend des services qui lui sont rendus par les bénévoles (45 893 heures en 2026; 33 653 heures en 2025) ainsi que par des entreprises. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers non consolidés.

Les dons reçus sous forme de biens et services autres que la nourriture et les services rendus par les bénévoles sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

MOISSON LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2026

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir, des dons et contributions gouvernementales à recevoir, de l'encaisse réservée et du placement réservé.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des crédetes.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coût de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Ventilation des charges

L'organisme présente plusieurs de ses charges regroupées par fonction : Approvisionnement, Transport, Entrepôts, Liaison avec les organismes, Activités et redistributions aux organismes, Administration et Projets.

En plus des charges directement liées aux fonctions, l'organisme attribue les salaires et charges sociales au prorata des heures travaillées pour chaque fonction.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

MOISSON LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

3. CHANGEMENT VOLONTAIRE DE MÉTHODE COMPTABLE

Comptabilisation des dons de denrées reçus et redistribués

Au cours de l'exercice, l'organisme a décidé de comptabiliser les dons de denrées reçus et redistribués à l'état des résultats. Ce changement de méthode comptable a été appliqué rétrospectivement à compter de l'exercice précédent.

Ce changement n'a eu aucune incidence sur l'excédent ou l'insuffisance des produits sur les charges, ni sur l'actif net, puisque les montants comptabilisés à titre de produits et de charges se compensent intégralement.

4. DÉBITEURS

	2026	2025
Comptes à recevoir	15 267 \$	22 271 \$
Taxes à la consommation	36 980	28 327
	52 247 \$	50 598 \$

5. AVANCES À LA FILIALE

	2026	2025
Avances à la filiale	13 932 \$	11 989 \$
Provision pour dépréciation	(13 932)	(11 989)
	- \$	- \$

MOISSON LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2026

6. PLACEMENT DANS LA FILIALE

	2026	2025
Filiale en propriété exclusive :		
9209-1800 Québec inc.		
(100 actions ordinaires, votantes et participantes)		
Coût d'acquisition	100 \$	100 \$

Cette société a été constituée le 1er juillet 2009 en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec et est régie selon la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Elle exploitait trois kiosques de la Société des Loteries du Québec afin d'obtenir du financement qui était versé au profit exclusif de l'organisme sans but lucratif "Moisson Laurentides". En juillet 2022, l'exploitation des trois kiosques a cessé et la société est inactive depuis cette date.

Au 31 mars 2026, les informations suivantes étaient présentées aux états financiers non audités de la filiale :

	2026	2025
Actifs	- \$	- \$
Passifs	14 757 \$	13 301 \$
Déficit	14 757 \$	13 301 \$

	2026	2025
Produits	- \$	- \$
Charges	1 457 \$	101 \$
Perte nette	1 457 \$	101 \$

MOISSON LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain	492 426 \$	- \$	492 426 \$
Bâtisse	5 577 314	1 179 164	4 398 150
Équipement et mobilier de bureau	101 354	53 372	47 982
Équipement informatique	97 411	70 139	27 272
Matériel roulant	1 082 956	715 823	367 133
Équipement d'entrepôt	984 101	485 804	498 297
	8 335 562 \$	2 504 302 \$	5 831 260 \$

	2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain	492 426 \$	- \$	492 426 \$
Bâtisse	5 577 314	996 192	4 581 122
Équipement et mobilier de bureau	74 132	41 943	32 189
Équipement informatique	82 537	61 232	21 305
Matériel roulant	1 125 238	590 365	534 873
Équipement d'entrepôt	931 310	351 576	579 734
	8 282 957 \$	2 041 308 \$	6 241 649 \$

En août 2025, l'organisme a vendu un camion. Le gain sur disposition est calculé comme suit:

	2026
Produit de disposition	3 500 \$
Valeur nette comptable du camion disposé	(9 357)
Amortissement de la subvention reportée afférente au camion disposé	9 099
Gain sur disposition	3 242 \$

8. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'un emprunt bancaire autorisé pour 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de l'institution financière majoré de 1,00 %, garanti par une hypothèque mobilière de premier rang de 3 620 000 \$ grevant l'universalité des biens meubles et actifs mobiliers, corporels et incorporels, présents et futurs ainsi qu'une hypothèque immobilière de 3 620 000 \$ sur le terrain et la bâtisse d'une valeur comptable nette de 4 890 576 \$. En vertu de la convention de crédit renouvelable annuellement, l'organisme doit respecter certains ratios financiers, soit un ratio de fonds de roulement minimum de 1:1, un ratio de dette totale sur la valeur corporelle nette maximum de 3:1 et un ratio de couverture du service de la dette minimum de 1:1. Au 31 mars 2026, les ratios étaient respectés et l'emprunt bancaire était inutilisé.

MOISSON LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

9. CRÉDITEURS

	2026	2025
Fournisseurs et frais courus	73 471 \$	82 684 \$
Salaires et vacances à payer	121 314	129 031
Dépôts d'organismes	4 000	4 000
	198 785 \$	215 715 \$

10. APPORTS REPORTÉS

	2026	2025
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides - Programme de soutien aux organismes communautaires - Entente 2024-2027	191 640 \$	375 028 \$
Golf	66 804	70 650
Desjardins - Entente de partenariat 2025-2028	60 000	-
Banques alimentaires Canada - Pandémie COVID-19	21 810	66 378
Banques alimentaires Canada - Protéines multiculturels	12 952	-
Spectacle - Patrick Marineau	3 400	-
Synergie économique Laurentides - Récolter pour mieux nourrir	1 337	-
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides - Récolter pour mieux nourrir	-	23 100
Les Banques alimentaires du Québec - Achats locaux	-	16 523
Le Grand Bedon	-	16 000
Laurentides en santé - Récolter pour mieux nourrir	-	10 765
Autres	-	318
Total court terme et long terme	357 943 \$	578 762 \$
Apports reportés à court terme	327 943 \$	391 248 \$
Apports reportés à long terme	30 000 \$	187 514 \$

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	2026	2025
Solde au début	578 762	1 020 944
Montants encaissés au cours de l'exercice	339 962	311 061
Augmentation des montants à recevoir de l'exercice	68 251	48 401
Affectation aux produits et apports reportés afférents aux immobilisations de l'exercice	(629 032)	(801 644)
Solde à la fin - court terme et long terme	357 943	578 762

MOISSON LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles se détaillent comme suit:

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Bâtisse	3 973 385 \$	813 437 \$	3 159 948 \$	3 291 612 \$
Équipement d'entrepôt	728 669	344 271	384 398	433 966
Matériel roulant	372 962	217 891	155 071	231 639
	5 075 016	1 375 599	3 699 417	3 957 217

Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont les suivantes:

	2026	2025
Solde au début	3 957 217	3 751 597
Augmentation des apports afférents aux immobilisations corporelles de l'exercice*	42 006	473 532
Amortissement de l'exercice	(290 707)	(267 912)
Amortissement de l'apport affecté afférent au matériel roulant disposé	(9 099)	-
	3 699 417 \$	3 957 217 \$

*Au cours de l'exercice, Les Banques alimentaires du Canada ont accordé une aide financière de 11 410 \$ pour l'achat de deux batteries pour transpalettes. La Fondation Jacques Francoeur a également accordée une subvention de 30 595 \$ pour l'acquisition de quatre transpalettes (note 12).

MOISSON LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2026

12. DONS DE FONDATIONS ET ORGANISMES CARITATIFS

	2026	2025
Fondation Marcelle et Jean-Coutu	40 000 \$	65 000 \$
Fondation Jacques Francoeur	30 595	10 000
Caisses Desjardins	30 000	25 000
Frères de Saint-Gabriel du Canada	15 000	10 000
Ouvroir Saint-Sauveur	10 000	10 000
Fondation Paul A. Fournier	10 000	10 000
Fondation Sybilla Hesse	9 000	9 000
Mazon Canada	7 000	7 000
Fonds de bienfaisance Canada (RBC)	2 000	4 000
Fondation J.A. deSève	-	30 000
La Fondation Tremblant	-	25 000
Fondation Bon Départ de Canadian Tire	-	5 000
Fondation Richelieu St-Jérôme	-	3 500
Don affecté aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(30 595)	(13 500)
Dons reportés	-	34 900
	123 000 \$	234 900 \$

13. ACTIVITÉS

	2026	2025
Grande Guignolée	654 939 \$	584 911 \$
Golf et encan virtuel	207 108	214 024
Grand Bedon	56 119	-
Grande Collecte	-	69 647
Autres	34 421	60 334
	952 587 \$	928 916 \$

MOISSON LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

14. CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES

	2026	2025
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides - Programme de soutien aux organismes communautaires	191 641 \$	189 092 \$
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Subventions salariales	40 477	39 417
Emplois d'été Canada	30 161	19 612
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Diagnostic organisationnel	24 572	-
Programme de Soutien à l'action bénévole (PSAB)	24 250	12 250
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides - Récolter pour mieux nourrir	23 100	-
Laurentides en santé - Table intersectorielle régionale pour les saines habitudes de vie	10 571	52 488
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Programme d'aide et d'accompagnement social - Action	5 400	5 400
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Soutien au rayonnement des régions du fonds régions et ruralité	-	10 000
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides - Santé et bien-être des hommes	-	5 000
Contributions affectées au projet - Récolter pour nourrir l'espoir	(53 779)	(62 294)
Contributions affectées au projet - Programme de récupération en supermarché	(27 006)	(26 709)
Contributions affectées au projet - Recevoir, transformer, donner	(10 053)	(9 806)
Contributions affectées aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(10 000)
	259 334 \$	224 450 \$

MOISSON LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

15. PROJETS

	2026	2025
PRODUITS		
Glanage aux champs (Récolter pour nourrir l'espoir)	80 595 \$	62 294 \$
Programme de récupération en supermarché*	41 043 \$	79 252 \$
Recevoir, transformer, donner	9 986 \$	9 806 \$
Banques alimentaires Canada - Après la cloche	12 600 \$	10 920 \$
	144 224 \$	162 272 \$
CHARGES		
Recevoir, transformer, donner	150 401 \$	139 236 \$
Glanage aux champs (Récolter pour nourrir l'espoir)	106 881 \$	70 965 \$
Banques alimentaires Canada - Après la cloche	12 764 \$	10 813 \$
Programme de récupération en supermarché	157 299 \$	150 050 \$
	427 345 \$	371 064 \$

*Comprend un montant de 14 037 \$ (52 544 \$ en 2025) de Les Banques alimentaires du Québec afin de financer le programme de récupération en supermarché.

16. VENTILATION DES CHARGES CLASSÉES PAR FONCTION

Les montants de charges pour les salaires et charges sociales ont été ventilés comme suit:

	2026	2025
Approvisionnement	62 780 \$	59 449 \$
Transport	94 597	92 038
Entrepôts	374 032	382 436
Liaison avec les organismes	131 156	152 145
Activités et redistributions aux organismes	176 757	240 373
Administration	444 965	300 610
Projets	342 664	311 506
	1 626 951 \$	1 538 557 \$

17. ENGAGEMENT

Lors de l'exercice précédent, l'organisme a signé une entente sectorielle dans le but de promouvoir un projet qui consiste à exploiter une terre agricole communautaire et de redistribuer les fruits et légumes récoltés. Dans le cadre de cette entente, l'organisme s'est engagé à verser 15 000 \$ annuellement pour une période de 4 ans échéant en mars 2028. Les paiements minimum exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants:

2027	15 000 \$
2028	15 000
	30 000 \$

MOISSON LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

18. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES

Les soldes et opérations de l'exercice en lien avec l'actif net grevé d'affectations internes sont les suivants:

	Solde au début	Utilisation de l'exercice	Affectations de l'exercice	Solde à la fin
Optimisation de la bâtisse et réparations majeures (5 ans)	479 871 \$	- \$	- \$	479 871 \$
Remplacement du matériel roulant (5 ans)	409 554	-	-	409 554
Frais exceptionnels - Contexte économique incertain (3 ans)	450 000	-	-	450 000
Achat de denrées (3 ans)	500 000	(7 957)	-	492 043
	1 839 425 \$	(7 957) \$	- \$	1 831 468 \$

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes à recevoir. Au 31 mars 2026, il n'existait aucune concentration significative de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et frais courus et ses salaires et vacances à payer.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.